



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6917

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les problèmes posés par l'absence de politique volontariste au niveau de l'Etat en matière d'aménagement régional. Il tient tout particulièrement à insister sur les inquiétudes que provoque l'avènement du marché unique européen en 1993. En effet, déjà à ce jour, alors que la participation de la France dans le fonds de développement des régions européennes atteint 23 p 100, le « retour » en faveur de notre pays n'est que de 12 p 100. Or, un certain nombre d'éléments concordants font apparaître que ce « retour » ne sera plus que de 1,5 p 100 à partir du 1er janvier 1993. Ainsi, l'Irlande, le Portugal, la Grèce, dix régions d'Espagne, dix régions d'Italie obtiendront la majorité des subventions alors que parmi les régions françaises, seuls la Corse et les DOM-TOM pourront en bénéficier. Il estime que ces éléments, dont le caractère inéluctable ne fait guère de doute, devraient inciter l'Etat à engager sans tarder une vigoureuse politique en faveur de l'aménagement du territoire, tant au niveau des aides financières à apporter que des indispensables réformes de structure des divers organismes chargés de promouvoir cet aménagement. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur un sujet capital, véritable condition de la réussite de la politique de décentralisation en cours.

Texte de la réponse

Reponse. - Au dernier sommet de Bruxelles, les Etats membres de la CEE ont accepté, en même temps que l'augmentation des fonds structurels, l'établissement des priorités communautaires dans leur utilisation, notamment pour tenir compte des retards de développement de certaines régions européennes. Cette orientation, qui est conforme à l'esprit de la construction européenne, se traduit naturellement par une concentration des interventions de la CEE dans les régions les plus défavorisées. Toutefois, la France a obtenu la poursuite des actions de la Communauté dans ses bassins industriels en conversion et dans les régions rurales les plus affectées par la désertification et la réforme de la politique agricole commune. Par ailleurs, les entreprises et organismes de recherche français sont parmi les premiers bénéficiaires européens de programmes spécifiques mis en place par la CEE. Cela vient donc atténuer sensiblement la réduction des « retours » financiers communautaires. Une politique volontariste d'aménagement du territoire demeure une des priorités de l'action gouvernementale. A cet égard, les grandes orientations qui ont été définies en 1989 témoignent de la détermination des pouvoirs publics : dans le domaine routier, juge prioritaire pour l'ensemble des régions françaises, les crédits du 10e Plan sont en augmentation d'environ 50 p 100 par rapport au 9e Plan, pour atteindre 6,3 milliards de francs par an ; une nette priorité est donnée aux régions les plus en retard ; le développement du réseau TGV est un puissant facteur d'aménagement du territoire ; le budget de la SNCF marque cet effort et passe de 8,5 milliards de francs en 1988 à 14,7 milliards de francs en 1989 ; plus d'un milliard de francs de prime d'aménagement du territoire auront été décidés en 1988, avec une priorité à la Lorraine, au Nord - Pas-de-Calais, à la Bretagne et aux pôles de conversion. Les dossiers de Pechiney à Dunkerque et de Peugeot-Fiat dans le Valenciennois illustrent la reprise des grands investissements industriels ; le Comité interministeriel d'aménagement du territoire du 17 novembre 1988 a décidé que, contrairement aux

autres regions francaises, l'acceleration des investissements pour les infrastructures en Ile-de-France serait financee par des ressources specifiques issues de cette region (augmentation de la redevance sur les bureaux neufs et modulation du versement-transport) et non par le budget de l'Etat ; enfin, l'Etat consentira, dans le cadre des contrats de plan avec les regions, un effort considerable pour renforcer la qualification des hommes : les credits seront multiplies par trois dans l'enseignement superieur comme dans la formation professionnelle par rapport aux contrats du 9e Plan.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6917

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3723